

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Hichem CHEKIR et Mme Nour El Houda HENANE.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

	ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	55 995	18 360
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	188 922	153 815
AC3	Créances sur la clientèle	3	733 377	722 072
AC4	Portefeuille titres commercial	4	31 384	55 043
AC5	Portefeuille investissement	5	90 177	59 669
AC6	Valeurs immobilisées	6	28 229	16 469
AC7	Autres actifs	7	14 128	12 262
	TOTAL ACTIFS		1 142 212	1 037 690
	PASSIFS			
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8	255 590	232 608
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	9	642 342	537 520
PA4	Emprunts & ressources spéciales	10	91 779	120 242
PA5	Autres passifs	11	21 451	17 293
	TOTAL PASSIFS		1 011 162	907 663
	CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital		90 000	90 000
CP2	Réserves		47 513	47 440
CP3	Actions propres		-840	-840
CP5	Résultats reportés		-6 573	-7 355
CP6	Résultat de la période		950	782
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	131 050	130 027
	TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 142 212	1 037 690

État des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

		Notes	31/12/2018	31/12/2017
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	13	86 785	77 971
HB 2	Crédits documentaires		13 522	26 536
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		100 307	104 507
	ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB 4	Engagements de financement donnés	14	70 882	59 516
HB 5	Engagements sur titres		58 075	20 550
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		128 957	80 066
	ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6	Engagements de financement reçus		-	-
HB 7	Garanties reçues	15	661 656	638 963
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		661 656	638 963

État de résultat

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2018

(Unité : en milliers de dinars)

		<i>Notes</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
	<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	70 646	54 789
PR2	Commissions		16 888	14 586
	Gains sur opérations de change	17	4 823	3 489
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	5 234	3 707
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	5 804	2 937
	Total produits d'exploitation bancaire		103 395	79 508
	<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	-53 325	-34 732
CH2	Commissions encourues	21	-1 624	-405
	Total charges d'exploitation bancaire		-54 949	-35 137
	PRODUIT NET BANCAIRE		48 446	44 371
CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	22	-12 498	-10 016
CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	23	-72	129
CH6	Frais de personnel	24	-24 293	-22 350
CH7	Charges générales d'exploitation	25	-8 358	-7 974
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		-2 239	-2 176
	RESULTAT D'EXPLOITATION		986	1 984
CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		268	324
CH11	Impôts sur les sociétés		-266	-1 335
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		988	973
CH10	Éléments extraordinaires		-38	-191
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		950	782
	Résultat par action (DT)	26	0,0271	0,0223

État de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en milliers de Dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		100 666	77 179
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(55 387)	(29 527)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		(28 051)	(19 177)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		95 584	(49 289)
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		(40 402)	(29 720)
Autres flux d'exploitation		10 697	(967)
Impôts sur les sociétés		(1 959)	(798)
Flux de trésorerie net affectés aux des activités d'exploitation		81 148	(52 299)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 006	463
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		(8 757)	(1 366)
Acquisitions/cessions sur immobilisations		(8 513)	(6 198)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(16 264)	(7 101)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Émission d'emprunts		(7 028)	10 805
Remboursement d'emprunts		(17 250)	(17 250)
Augmentation/diminution ressources spéciales		134	(20 899)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(24 144)	(27 344)
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		40 740	(86 744)
Liquidités et équivalents en début de période		(88 453)	(1 709)
Liquidités et équivalents en fin de période	27	(47 713)	(88 453)

Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2018
(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- Bases de mesures

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3- Principes comptables pertinents appliqués

3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing

La banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Au niveau de la BTE et selon les clauses contractuelles des contrats de leasing il n'est pas négocié avec le preneur une valeur résiduelle non garantie, ni des loyers conditionnels. En effet, tous nos contrats de leasing et les échéanciers leurs correspondants tiennent compte uniquement d'une valeur d'achat à la fin du contrat fixée, généralement, à 1 DT qui est assimilée à juste titre comme une valeur résiduelle garantie.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Il y a lieu de préciser que, courant 2018, la banque a changé de stratégie par rapport au traitement des BTA et fonds gérés qui étaient classés parmi les titres de placement. Les fonds gérés font désormais partie du portefeuille investissement selon les intentions de la Direction Générale de la

banque, certains titres BTA ont été reclassés parmi les titres d'investissement et leurs produits retraités sur le résultat de la banque. Nous avons procédé aux retraitements nécessaires sur les états financiers et les notes appropriées du 31/12/2018 par principe de comparabilité.

3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6. Évaluation des risques et couverture des engagements

3.6.1 Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

3.6.2 Provision collective

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

À ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2018, s'élèvent 8 351KDT dont 2 557KDT au titre de l'exercice 2018.

3.6.3 Provisions additionnelles :

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

À ce titre, Les provisions constituées conformément à la circulaire BCT 2013-21 du 30 décembre 2013 totalisent au 31/12/2018 un montant de 30 279KDT.

En date du 22 juillet 2016, la BCT a publié la circulaire N°2016-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2016 et 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

3.6.4 Provisions sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de changes, sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.
- À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au Comptant en vigueur à la date d'arrêté.
- Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la Période considérée.
- La position de change globale de la banque à la fin de l'exercice est créditrice de 24 908 KDT.
- Le montant des opérations de change au comptant à la date du 31/12/2018 non dénouées se détaillent comme suit :

Nature des opérations	31/12/2018	31/12/2017
Achats	-	5 519
Ventes	-	5 519

3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

Notes explicatives

4-1- Actifs

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 371	3 155
Caisse agences devises	2 695	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Total	55 995	18 360

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2018, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur les établissements bancaires	150 553	123 294
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
Total	188 922	153 815

2.1. Créances sur les établissements bancaires :

Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

En milliers de Dinars

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	-	-
Prêts interbancaires en devises	15 019	19 619
Prêts interbancaires en Dinars	17 445	-
Prêts swap en devises	74 703	96 578
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Créances rattachées	-	39
Créances sur les établissements financiers	38 369	30 521
Total	188 922	153 815

La ventilation des prêts interbancaires en dinars selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en TND	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en TND	17 250	-	-	-	17 250
Créances rattachées	195	-	-	-	195
Total	17 445	-	-	-	17 445

La ventilation des prêts MM en devises selon le délai résiduel se présente comme suit :

En milliers de Dinars

Prêts interbancaires en devises	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Prêts sur le marché monétaire en USD	14 980	-	-	-	14 980
Créances rattachées	39	-	-	-	39
Total	15 019	-	-	-	15 019

La ventilation des SWAPS selon le délai résiduel se présente comme suit :

SWAPS	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
SWAPS en TND	-	-	-	-	-
SAWPS en EURO	50 542	-	-	-	50 542
SWAPS en USD	24 161	-	-	-	24 161
Total	74 703	-	-	-	74 703

- Ces avoirs ne sont pas matérialisés par des titres
- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées
- Cette rubrique ne comprend pas de créances douteuses
- Tous les intérêts rattachés sont mensualisés et constatés parmi les produits.

Note 3 : Créances sur la clientèle

3-1- Les créances brutes sur la clientèle

Au 31 décembre 2018, les créances brutes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Autres concours à la clientèle	780 045	762 071
Crédits sur ressources spéciales	2 993	3 167
Total brut	827 410	804 444

3.2. Les créances nettes sur la clientèle

Au 31 décembre 2018, les créances nettes sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Concours CT (1)	215 794	215 912
Concours M.L.T. (2)	519 566	505 632
Comptes débiteurs de la clientèle	44 372	39 206
Leasing (3)	47 678	43 694
Valeurs en recouvrement	-	-
Total brut	827 410	804 444
Agios réserves	(21 887)	(22 653)
Provisions individuelles	(63 795)	(53 925)
Provisions collectives	(8 351)	(5 794)
Total net	733 377	722 072

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours non échus	203 837	210 921
Avance sur dépôt à terme	5 287	1 603
Principal impayé	187	29
Intérêts et commissions perçus d'avance	9 088	5 604
Créances rattachés	(2 605)	(2 246)
Total	215 794	215 912

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours non échu	486 292	466 068
Principal échu	24	23
Intérêts et commissions échus	-	-
Principal impayé	20 960	26 112
Intérêts et commissions impayés	7 080	7 928
Intérêts à recevoir	5 041	5 333
Avance en comptes courants	169	169
Intérêts perçus d'avance	-	-
Total	519 566	505 632

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours	46 993	42 228
Principal impayé	325	630
Intérêts impayés	75	493
Intérêts courus	157	141
Autres créances	128	202
Total	47 678	43 694

La ventilation des créances selon le délai résiduel se présente comme suit :

Créances	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Concours CT	99 487	58 252	205 027	156 801	519 567
Concours M.L.T.	8 364	10 587	27 213	1 513	47 678
Leasing	231 561	28 543	62	-	260 166
Total	339 412	97 382	232 303	158 314	827 410

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Concours MLT	427 150	404 141	92 416	101 491	519 566	505 632
Concours CT	183 793	187 535	32 001	28 377	215 794	215 912
Leasing	43 827	35 594	3 851	8 100	47 678	43 694
Comptes courants débiteurs	36 520	32 542	7 852	6 664	44 372	39 206
Total Brut	691 290	659 812	136 120	144 632	827 410	804 444
Valeurs en recouvrement		-	-	-	-	-
Total Brut	691 290	659 812	136 120	144 632	827 410	804 444

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature del'engagement	Entreprises				Particuliers	Total
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	1 411	118 372	34 462	73 758	291 563	519 566
Concours CT	5 818	85 460	122 314	288	1 914	215 794
Leasing	521	18 536	28 553	68	-	47 678
Comptes courants débiteurs	920	13 024	21 701	256	8 471	44 372
Total Brut	8 670	235 392	207 030	74 370	301 948	827 410

3.4. Les mouvements sur les créances classées

Créances classées	Actifs classés 2017	Augmentation	Diminutions	Actifs classés 2018
Comptes courants débiteurs	6 664	1 188	-	7 852
Autres concours à la clientèle	137 968	-	(9 700)	128 268
Total Créances	144 632	1 188	(9 700)	136 120
Agios réservés	(22 653)	(13 118)	13 884	(21 887)
Provisions	(59 719)	(22 410)	9 983	(72 146)
Total provisions & agios réservés	(82 372)	(35 528)	23 867	(94 033)

- Cette rubrique ne comprend pas de créances sur les entreprises liées

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Titres de placement à revenus fixes	30 719	52 963	81 062
BTA	32 425	55 625	55 625
Obligations	-	-	28 099
Primes d'acquisition BTA	(1 234)	(1801)	(1 801)
Moins-value BTA	(472)	(861)	(861)
Titres de placement à revenus variables (Fonds gérés BTE SICAR)	-	-	14 792
Fonds gérés	-	-	14 792
Créances rattachées	665	2 080	3 136
Total Brut	31 384	55 043	98 990
Provisions	-	-	2 797
Total Net	31 384	55 043	96 193

Note 5 :Portefeuille d'investissement :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Obligations	23 435	28 099	-
Titres de participation des entreprises liées	9 541	9 032	11 054
Autres Titres de participation	11 303	11 353	9 331
Fonds gérés	14 292	14 792	-
BTA	35 200	-	-
Total valeur titres	93 771	63 276	20 385
Intérêts à recevoir sur obligations	920	1 056	-
Créances rattachées aux titres de participation	925	600	600
Intérêts à recevoir BTA	1 513	-	-
Primes d'acquisitions BTA	(985)	-	-
Étalements -value BTA	(654)	-	-
Total brut	95 490	64 932	20 985
Provisions	(5 313)	(5 263)	(2 466)
Total net	90 177	59 669	18 519

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Valeur	31/12/2018	31/12/2017
Titres de participation	20 844	20 385
Titres cotés	7 269	7288
Titres non coté	13 575	13097
Créances rattachées	925	600
Total Brut	21 769	20 985
Provisions	(2 532)	(2 466)
Total Net	19 237	18 519

Les variations des titres et leurs provisions se détaillent comme suit :

Titres	31/12/2017	Augmentations /Dotations	Diminutions /Reprises	Reclassements	31/12/2018
Obligations	28 099	1 000	(5 664)	-	23 435
Titres de participation des entreprises liées	9 032	509	-	-	9 541
Autres Titres de participations	11 353	-	(50)	-	11 303
Fonds gérés	14 792	-	(500)	-	14 292
BTA	-	-	-	35 200	35 200
Total brut	63 276	1 509	(6 214)	35 200	93 771
Provisions	(5 263)	(147)	97	-	5 313
Total net	58 013	1 362	(6 117)	35 200	88458

5.1. Liste des filiales :

Sociétés	Siège	Capitaux propres	%	Résultat 2018
T.E.P (C.T.E.I)	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	2 989	99,99	81
Rapid Recouvrement	Ennour building-5ème étage centre urbain Nord Tunis	3 199	99,73	721
BTE – SICAR	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	3 140	75	3 993
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	5 bis ruemedBadra 1002 tunis	66 112	2,92	518

5.2. Coût d'acquisition des titres de participations et pourcentage de détention :

Participations	Coût d'acquisition	%	Provision 31/12/2018
BTE SICAR	2 250	75%	-
TEP – Tuniso-Emiratie de participations	5 000	99,99%	1 732
Rapid recouvrement	299	99,73%	-
TES	1 483	2,92%	-
Djerba Aghir	2 022	43,62%	-
Total participations dans les entreprises liées	11 054		1 732
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	7 288	3,83%	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	30	1%	-
INB - Société Industrie des Nouvelles Briques	300	4,62%	300
SPPI - Société de participation et de promotions des investissements	50	6,58%	50
La Maison du Banquier	134	1,50%	51
ABF – Académie des Banques et Finances	0,1	0,10%	-
SIBTEL – Société interbancaire de télé-compensation	52	0 ,67%	-
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 000	6,67%	59
United General Partners UGP	100	50%	-
FCPR	375	0 ,75%	272
BACOFIL	2	0,00%	2
Total autres participations	9 331		734
Total général	20 385		2 466

Note 6 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2017	Acquisitions 2018	Cessions / corrections 2018	Valeur brute 2018	Dotations 2018	Valeur Nette 2018
Terrain	4 002	-	-	4 002	-	4 002
Constructions	7 441	-	(14)	7 427	(2 121)	5 306
Constructions en cours	5 373	6 096	-	11 469	-	11 469
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 843	41	-	1 884	(1 423)	461
Matériel Informatique	6 848	1 142	-	7 990	(5 435)	2 555
Matériel de Transport	395	143	-	538	(365)	173
A, A & Installations	11 211	641	-	11 852	(7 589)	4 263
Total	37 113	8 063	(14)	45 162	(16 933)	28 229

Note 7 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2018, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Personnel	4 725	4 634
État et collectivités locales	1 501	1 645
Autres débiteurs	5 279	3 584
Charges reportées	313	100
Opérations monétiques	546	162
Créances prises en charge par l'État	1 764	2 137
Total	14 128	12 262

3.2 Passifs

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts des établissements bancaires	254 341	230 239
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
Total	255 590	232 608

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et refinancement BCT	138 000	61 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	113 090	169 131
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	3 128	-
Avoirs des correspondants étrangers	123	108
Créances rattachées	-	-
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 249	2 369
Total	255 590	232 608

La ventilation des emprunts et refinancement BCT selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts TND	138 000	-	-	-	138 000
Total	138 000	-	-	-	138 000

La ventilation des emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts / Devise	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunts devises en EURO	27 672	-	-	-	27 672
Emprunts devises en USD	11 984	-	-	-	11 984
Swaps TND	48 000	-	-	-	48 000
Swaps devises EURO	10 973	-	-	-	10 973
Swaps devises USD	11 939	-	-	-	11 939
Swaps devises JPY	2 459	-	-	-	2 459
Dettes rattachées devises	63	-	-	-	63
Total	113 090	-	-	-	113 090

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Note 9 : Dépôts et avoirs de la clientèle

9.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle par nature

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	432 048	379 936
Dépôts à terme	210 294	157 584
Total	642 342	537 520

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme en dinars	188 058	150 708
Dépôts à terme en devises	22 236	6 876
Comptes courants personnes physiques	26 442	33 319
Comptes courants personnes morales	69 824	79 841
Comptes d'épargne	90 884	64 464
Comptes professionnels en devises	9 624	5 902
Dépôts en dinars convertibles	3 379	4 804
Certificats de dépôt	69 000	40 000
Comptes prestataires de service en devises	-	451
Comptes négoce international	173	59
Personnes non résidentes	63 306	63 247
Autres sommes dues à la clientèle	99 416	87 849
Total	642 342	537 520

9.2. Dépôts des entreprises liées :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à vue	432 048	379 936
Dépôts à terme entreprises liées	-	7 900
Dépôts à terme	210 294	149 684
Total	642 342	537 520

9.3. Répartition des dépôts à terme en dinars par maturité :

Libellés	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Dépôts à terme dinars	91 139	81931	14 988	-	188058
Dépôts à terme devise	12 213	10 023	-	-	22 236
Total	103 352	91 954	14 988	-	210 294

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Encours Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Autres Emprunts	87 656	115 611
Total	91 779	120 242

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts extérieurs	4 123	4 631
Emprunts obligataires	79 472	103 750
Autres emprunts	3 716	6 516
Emprunts	87 311	114 897
Frais financiers/Emprunts extérieurs	0	10
Frais financiers/Emprunts obligataires	4 468	5 335
Frais financiers rattachés	4 468	5 345
Total	91 779	120 242

La ventilation des emprunts obligataires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Emprunt BTE 2009	-	-	5 000	-	5 000
Emprunt BTE 2010	-	4 500	6 500	3 000	14 000
Emprunt BTE 2011	7 750	-	3 750	6 000	17 500
Emprunt BTE 2016	7 028	-	35 944	-	42 972
Total	14 778	4 500	51 194	9 000	79 472

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Ligne Bird 34.8 millions d'euros	1 785	2 211
Ligne Italienne 73 millions d'euros	496	578
Ligne Espagnole	1 842	1 842
Total	4 123	4 631

La ventilation des ressources extérieures selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Emprunts et ressources spéciales	Inf à 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	Sup 5 ns	Total
Ligne extérieure BIRD (Principal)	-	426	1 359	-	1 785
Ligne extérieure Italienne 73 MDS (Principal)	-	83	331	83	496
Ligne extérieure Espagnole 25 MDS (Principal)	-	154	1 228	461	1 842
Total	-	662	2 917	543	4 123

- Cette rubrique ne comprend pas des dettes envers les entreprises liées

Note 11 : Autres Passifs

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Organismes sociaux	1 820	1 272
Personnel	4 488	4 118
État et collectivités locales	2 550	3 355
Autres créditeurs	9 622	7 094
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 971	1 454
Total	21 451	17 293

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Note 12 : Capitaux propres

Libellés	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats Reportés hors Dividendes ADP rachetés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2017	90 000	(840)	7 372	22 344	4 393	130	13 200	835	(8 189)	782	130 027
Affectation réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves à régime spécial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations/fonds social	-	-	-	-	73	-	-	-	-	-	73
Distributions bénéfiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions bénéfiques ADP rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-	-	782	(782)	-
Affectation autres réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	950	950
Soldes au 31/12/2018	90 000	(840)	7 372	22 344	4 466	130	13 200	835	(7 407)	950	131 050

12.1 : Les actions à dividende prioritaire se détaillent comme suit :

Libellé	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actions à dividende prioritaire (ADP) détenues par la banque	20	46 348	926 960	1.02%	0%

12.2 : Mouvements sur le fond social

Les mouvements sur le fond social au titre de 2018 se détaillent comme suit :

Libellés	Montant
Solde au 01/01/2018	4 393
Intérêts	73
Totalnet	4 466

12.3. Répartition du capital :

Répartition du capital social	Montant Nominal	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage	Droits de vote en %
Actionnaires Tunisiens (Etat tunisien)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires étrangers Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	20	1 750 000	35 000 000	38,9	50%
Actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire (ADP)	20	1 000 000	20 000 000	22,2	0%
Total		4 500 000	90 000 000	100	100%

3.3 Engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Cautions en faveur de la clientèle	76943	66 829
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	4 382	5 493
Cautions en faveur des établissements bancaires	5 460	5 649
Total	86 785	77 971

Note 14 : Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement donnés à la clientèle	70 882	59 516
Total	70 882	59 516

Note 15 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à mille dinars :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues de la clientèle	661 656	638 963
Total	661 656	638 963

3.4 État de résultat

Note 16 : Intérêts et revenus assimilés

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 893	1 097
Opérations avec la clientèle	68 753	53 692
Total	70 646	54 789

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 893	1 097
Intérêts sur les prêts	64415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3 006
Commissions sur engagements	173	175
Total	70 646	54 789

Les opérations avec la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur les prêts	64415	50 511
Revenus Leasing	4 165	3006
Commissions sur engagements	173	175
Total	68753	53 692

Note 17 : Gains sur opérations de change

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Gains sur opérations de change	4 823	3 489
Total	4 823	3 489

Note 18 : Revenus du portefeuille commercial

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Revenus des BTA	5 234	3 707	3 707
Revenus des obligations	-	-	2 091
Revenus fonds gérés	-	-	592
Total	5 234	3 707	6 390

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

Note 19 : Revenus du portefeuille d'investissement

Libellés	31/12/2018	31/12/2017 (retraité)	31/12/2017
Revenus des Obligations	1 878	2 091	-
Revenus Fonds Gérés	867	592	-
Revenus des entreprises associées et coentreprise	1 053	254	254
Revenus titres d'investissements BTA	2 006	-	-
Total	5 804	2 937	254

(*) Retraitement par respect au principe de la comparabilité suite au reclassement aux titres d'investissement d'une partie du portefeuille BTA.

Les revenus des entreprises associées et coentreprise se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	997	455
Plus/Moins-values sur titres	56	(201)
Total	1 053	254

Note 20 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 539	7 784
Opérations avec la clientèle	29 524	19 509
Charges d'emprunts obligataires	6 131	7 247
Opérations sur Emprunts extérieurs	131	185
Commissions sur Emprunts extérieurs	-	7
Total	53 325	34 732

Note 21 : Commissions encourues

Il s'agit des commissions sur les FGDB mis en place conformément au décret gouvernemental n°2017/268 du 01 février 2017 :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Commissions encourues	1 624	405
Total	1 624	405

Note 22 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Reprise des provisions sur prêts	3 474	3 489
Dotations aux provisions sur prêt	(16 609)	(11 055)
Dotations aux provisions hors bilan	(214)	(53)
Dotations aux provisions Leasing	(246)	(1 252)
Reprises provisions Leasing	974	169
Dotations aux provisions, créateurs divers	(191)	(1 606)
Reprises hors bilan	61	292
Reprises provisions à caractère général	253	-
Total	(12 498)	(10 016)

Note 23 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur titres	(147)	(213)
Reprises de provisions sur titres	97	342
Amortissement primez d'acquisition BTA	(22)	-
Total	(72)	129

Note 24 : Charges du personnel

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Traitements et salaires	18 173	16 851
Avantages complémentaires	966	895
Charges sociales	4 407	3 971
Autres charges du personnel	623	584
Provisions personnel	124	49
Total	24 293	22 350

Note 25 : Charges générales d'exploitation

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'exploitation non bancaires	4 729	4 723
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 251
Total	8 358	7 974

Ces charges se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts et taxes	838	801
Rémunérations des services extérieurs	3 819	3 870
Transports et déplacements	72	52
Autres charges générales d'exploitation	3 629	3 231
Total	8 358	7 954

Note 26 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	950 319	782 463
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	950 319	782 463
Nombre moyen d'actions ordinaires	35 000 000	35 000 000
Résultat par action (en DT)	0,0271	0,0223

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

3.5 État de flux de trésorerie

Note 27 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de mille dinars contre mille dinars au 31 décembre 2017 :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Caisse agences dinars	5 372	3 155
Caisse agences devises et IBS	2 694	1 303
Banque Centrale de Tunisie en dinars	22 372	684
Banque Centrale de Tunisie en devises	25 557	13 218
Prêts en devises BCT	106 932	116 197
Avoirs chez les correspondants locaux	63	63
Avoirs chez les correspondants étrangers	43 323	6 995
Emprunts et refinancement en devises BCT	(141 000)	(61 000)
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	(113 026)	(169 068)
Total	(47 713)	(88 453)

3.6 Note sur les Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 se présentent comme suit :

- 1- Courant l'exercice 2018, les dividendes perçus auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) sont de 225 KDT.

En outre, la BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118DT.

- 2- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14 291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.
- 3- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. La rémunération du dépositaire est fixée à 5 KDT TTC et sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.
- 4- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4%

toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

- 5- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1^{er} Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.
- 6- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 53 888 DT.
- 7- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 décembre 2018, un montant de 100 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 23 464 dinars.

- 8- Le conseil d'administration du 27 juin 2018 a nommé Mr JalelAzzouz en tant que nouveau Directeur Général. La rémunération de l'ancien Directeur Général jusqu'au mois de juin s'élève à 102KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 KDT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018
- 9- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25avril2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

3.7 Note sur les évènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la BTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par son conseil d'administration tenu en date du 12 mars 2019. De ce fait, tous les évènements ayant eu lieu postérieurement à cette date n'ont pas été pris en considération lors de la préparation des présents états financiers.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

I - Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 25 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque de Tunisie et des Emirats « BTE »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **131 050 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **950 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement **70 646 KDT** et **16 888 KDT**, soit **85%** du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2018.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* » et 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances envers les clients s'élèvent à 827 410 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 72 146 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 21 887 KDT.

Comme indiqué dans les notes aux états financiers n° 3.1 « *Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents* », 3.2 1 « *Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents* » et 4.1 3 « *Créances sur la clientèle* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La BTE a reçu, en date du 13 février 2019, un avis de contrôle de sa situation sociale pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Étant donné que les travaux de contrôle ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de rédaction de ce présent rapport, l'impact de ce redressement social sur les comptes de la BTE arrêtés au 31 décembre 2018 ne peut être estimé d'une manière précise.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié certaines déficiences liées essentiellement à l'inefficacité de certaines structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus. Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22/03/2019

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE
C.N.H
Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR
C.H.H
HichemCHEKIR

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de La Banque de Tunisie et des Emirats-BTE*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Nous portons à votre connaissance que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2018.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Les opérations réalisées dans ce cadre se détaillent comme suit :

1. La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2018 la somme de 14291 KDT. En contrepartie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2018 des intérêts de placements pour un montant de 140 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 628 KDT.

Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 260 KDT.

2. La BTE SICAR bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise des frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 118 DT.

3. En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1KDT HTVA réglée à terme échu.

Par ailleurs, cette convention fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC, qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2009.

4. En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution en contrepartie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 à 295 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

5. Une convention de location portant sur bureau de 30 m² situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1er novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

6. La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur et de la franchise pour les frais de tenue de compte. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 53 KDT.

7. La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

En outre, la société « Rapid Recouvrement » bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions s'élèvent à 23 464 DT.

III-Obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la BTE envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par arrêté du Ministre des Finances en date du 15 décembre 2010. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec prise en charge des frais d'utilité. Le Conseil d'Administration du 27 juin 2018 a nommé Mr Jalel Azzouz en tant que nouveau Directeur Général.

La rémunération de l'ancien Directeur Général relative à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 s'élève à 102 KDT. Le nouveau Directeur Général a reçu 75 DT au titre de sa rémunération à compter de la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 2018.

2. Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25avril 2018. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2018 à un montant brut de 48 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2018 de 109 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 22/03/2019

Les Co-commissaires aux comptes

Cabinet Nour El Houda HENANE
C.N.H
Nour El Houda HENANE

Cabinet Hichem CHEKIR
C.H.H
Hichem CHEKIR